

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2020

Point 9 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par
Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant
une étude pour la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local**

Lors de la séance du 25 mai 2020, Mme Thérèse Anatrà-Luchinger a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant une étude pour la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Grégoire Kubski

La Secrétaire

Nicole Jacqueroūd

Postulat demandant une étude pour la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local

« La commune de Bulle bénéficie de l'activité économique de nombreux indépendants et entreprises sur son territoire. Les trois secteurs économiques y sont actifs : agriculture, industrie, commerces et services. Le Service de la statistique de Fribourg dénombre, en 2017, 1'611 « Etablissements » implantés dans la commune pour 15'022 emplois au total :

Etablissements par secteur économique (STATENT) dès 2011

En tout	1 611	2017
Secteur primaire	23	2017
Secteur secondaire	252	2017
Secteur tertiaire	1 336	2017

Emplois, par secteur économique (STATENT) dès 2011

En tout	15 022	2017
Secteur primaire	71	2017
Secteur secondaire	4 864	2017
Secteur tertiaire	10 087	2017

Le tissu économique de la commune est varié et doit être considéré en cela comme une chance et une opportunité. Cela étant, le groupe PDC/PVL se préoccupe de la situation des nombreuses surfaces commerciales vides actuellement et du tournant que vit plus généralement le commerce de détail. La crise actuelle fait également peser de nombreuses et lourdes inconnues, tant sur le plan fiscal que sur l'existence même de ces acteurs économiques.

La promotion économique est certes conditionnée par la disponibilité de terrains aménageables ou constructibles et la politique économique doit principalement être traitée au niveau fédéral et cantonal. Cela étant, nous estimons qu'il est de la responsabilité de la Ville de se doter des moyens à même d'organiser et de professionnaliser ses relations avec les entreprises actives sur son territoire.

Il est aujourd'hui nécessaire qu'une structure de soutien au commerce et à l'économie soit mise en place au sein de l'administration, au même titre que le groupement privé des commerçants qui existe déjà. En effet, le renforcement de la coordination entre les acteurs internes et externes à l'administration est primordial. Il permettrait un meilleur relais des besoins, des tendances et des préoccupations des acteurs économiques auprès du Conseil communal et, à l'inverse, une compréhension facilitée des enjeux, contraintes et décisions de l'Exécutif par les entrepreneurs.

Le dicastère « Economie et Finances » ne disposant actuellement pas de ressources humaines dédiées au volet « Economie », la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local permettrait de combler ce manque de ressource. L'engagement d'un délégué économique permettrait aux commerces et aux entreprises de Bulle de bénéficier d'une personne de contact apolitique au sein de l'administration communale. En dialoguant de manière régulière et directe avec les entrepreneurs bullois, indépendants ou à la tête de PME ou de grandes entreprises, un délégué pourra mieux anticiper les événements et éventuellement contribuer à préserver les emplois sur le territoire. Renforcer la présence sur le terrain et les échanges informels avec les commerçants et entreprises permettra également de renforcer favorablement une bonne gouvernance.

Dans un premier temps, un engagement à durée déterminée pourrait être envisagé avec une évaluation des mesures de ce poste après un ou deux ans de fonctionnement. Ceci permettrait d'adapter, si besoin, les missions afin de mener, dans un second temps, une politique économique à plus long terme.

Par le présent postulat, le groupe PDC/PVL demande donc au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local. En parallèle, il est également invité à évaluer la possibilité de créer un Conseil économique de la Ville ou des rencontres régulières, incluant possiblement des représentants de tous les secteurs économiques (agriculture, industrie, commerces et services). »